

<https://www.usinenouvelle.com/article/sacs-plastiques-compostables-le-grand-malentendu.N926789>

Sacs plastiques compostables dûment labellisés, le débat fait rage. Facilitateurs de collecte ou perturbateurs de la méthanisation et du compostage? Tout dépend du procédé et du modèle d'affaires.

D'un côté, on a des recycleurs qui se plaignent que les sacs biosourcés et compostables perturbent leurs procédés, tant sur les installations de recyclage que sur celles de valorisation. De l'autre, les fabricants de ces sacs compostables (de fruits et légumes), qui affichent labels et respect des normes. Une fois encore, lors de la journée organisée par Adebiotech sur les bioplastiques organisée le 5 février à Romainville (Seine-Saint-Denis), le match sur les bioplastiques (biosourcés et compostables) n'a déçu personne.

Des sacs aux vertus démontrées...

Du côté des producteurs, le club des bioplastiques et son principal organisme certificateur, TÜV Austria, qui ont passé une bonne partie de la journée à expliciter les normes régissant leurs produits et les résultats des contrôles effectués. Au bout de 25 ans de R&D, le résultat est convaincant. Ce, malgré l'épisode malheureux des plastiques oxofragmentables, qui au lieu d'être bioassimilés répandaient des microplastiques irrécupérables dans la nature. Même l'Ademe a reconnu, sur certains critères, que les sacs en plastique compostables étaient préférables aux sacs papier. A Genève, la collectivité n'imagine pas collecter les biodéchets autrement que dans ces sacs.

... qui perturbent pourtant l'aval de la chaîne

Dans le rôle du recycleur courroucé, Suez a expliqué les déboires qu'il rencontre avec ces sacs dans ses unités de méthanisation des biodéchets et autres déchets organiques, comme les boues d'épuration. Au bout de 21 jours, ils ne sont pas vraiment dégradés, encore moins assimilés. Très extensibles, ils *"bloquent les vis sans fin destinées à les éventrer"*, témoigne Laure Constans, ingénieure au Centre international de recherche sur l'eau et l'environnement (Cirsee), centre de recherche et d'expertise de Suez. Pire, *"ils inhibent l'activité microbienne"*, réduisant ainsi la production de biogaz (méthane) destiné à être injecté dans les réseaux en substitution du gaz naturel fossile. Enfin, leur persistance dans le compost coproduit par l'unité de méthanisation mésophile en voie liquide oblige à cribler le digestat obtenu pour revenir dans les normes acceptables pour épandage.

Match nul et prolongations

A ce stade des échanges, le match semble nul. Passons donc aux prolongations. Pour comprendre le grand malentendu entre les deux parties, il faut s'intéresser à la doléance exprimée par Suez. Le groupe plaide pour un changement de la norme du compost industriel, car celle-ci ne correspond pas aux conditions réelles dans ses installations. La température des tests, par exemple, est trop élevée par rapport à la réalité industrielle.

La norme en question est la EN 13432, qui pose les exigences de biodégradation des emballages autorisés en compost industriel, dont les propriétés sont contrôlées par TÜV avant que ce dernier accorde son label OK Compost à un produit. Cette norme exige, entre autres critères, que les bioplastiques commencent par se fragmenter, sous l'effet du compostage (selon ISO 16929), en 12 semaines. Ce, avec un seuil de refus de 10% de la taille initiale au-dessus du tamis de 2 mm. Elle exige aussi qu'ils se biodégradent (assimilation par des microorganismes, selon ISO 14855:1999)

d'au moins 90% en moins de six mois.

Problème, sur le site de Suez, le procédé de méthanisation, pour extraire le biogaz et récupérer le digestat est plus court que le temps accordé dans cette norme. Le contrôle de dégradation intervient au bout de 21 jours, et celle-ci "*n'évolue plus*", selon Laure Constans. Les sacs compostables ne le sont donc pas... dans des usines de méthanisation, qui fabriquent en coproduit du digestat épandu comme du compost... mais qui n'en est pas.

Une filière à repenser avant la généralisation de la collecte des biodéchets

Nulle malhonnêteté, ici, que ce soit de la part de Suez ou du club bioplastiques. Mais un vrai problème de filière, car c'est bien en unités de méthanisation que terminent une grande partie des biodéchets collectés. Et les volumes vont augmenter, avec la multiplication des projets biogaz et la collecte généralisée des biodéchets.

Il faudra retravailler, dans la filière, pour monter une chaîne de valorisation de tous les produits des déchets organiques. Peut-être en associant des unités de méthanisation efficaces (et non perturbées par les sacs de collecte) à des sites de compostage à part entière, capables d'amener ce coproduit à maturité pour que s'y biodégradent tous les déchets organiques. Peut-être en séparant les deux filières de valorisation, les boues d'épuration contenant bien d'autres polluants que les déchets alimentaires.

Les unités de compostage doivent pouvoir accepter les sacs compostables, dont l'usage dans les rayons fruits et légumes est validé dans la loi économie circulaire. Les fibres de bois (24 mois de biodégradation en compost à 58 degrés) ou les feuilles de bouleau et de chêne (12 mois dans les mêmes conditions) ne peuvent pas se voir attribuer le label OK Compost, mais il ne viendrait à l'idée de personne d'interdire leur retour au sol.

Réagir à cet article